

## OBSERVATION IMPORTANTE

Les candidats devront adresser leur dossier **sous pli recommandé** au service du recrutement et des évaluations de l'École nationale d'administration, 1 rue Sainte Marguerite - 67080 Strasbourg Cedex ou le remettre à la même adresse du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30.

Date limite : **jeudi 13 avril 2017** (cachet de la poste faisant foi ou 16h30 pour les dépôts)

*Partie à remplir par le candidat*

## DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONCOURS EXTERNE D'ENTRÉE À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION DE 2017

Je soussigné(e)  M.  Mme (1)

NOM DE FAMILLE : (2)(3)

NOM D'USAGE : (3)

Prénoms : (3)

Date de naissance :  /  /

À (commune) :

Département :  Pays :

Adresse : (4)

Code postal :  Ville :

Pays de résidence :

Téléphone fixe :  Tél. portable :

Adresse électronique personnelle :

**sollicite l'autorisation de me présenter au concours externe d'entrée à l'ÉNA et demande de façon intangible :**

- à subir les épreuves d'admissibilité au centre de (1) :

<input type="checkbox"/> PARIS	<input type="checkbox"/> BASSE-TERRE
<input type="checkbox"/> BORDEAUX	<input type="checkbox"/> CAYENNE
<input type="checkbox"/> GRENOBLE	<input type="checkbox"/> FORT-DE-FRANCE
<input type="checkbox"/> RENNES	<input type="checkbox"/> ST DENIS DE LA REUNION
<input type="checkbox"/> STRASBOURG	<input type="checkbox"/> NOUMEA
	<input type="checkbox"/> PAPEETE

➤ si vous optez pour l'un de ces centres, vous serez mis en loge la veille de chaque épreuve à partir de 19h, heure locale.

- à subir la cinquième épreuve d'admission dans la langue étrangère suivante (1) :

<input type="checkbox"/> Allemand
<input type="checkbox"/> Anglais
<input type="checkbox"/> Arabe (littéral)
<input type="checkbox"/> Chinois (mandarin)
<input type="checkbox"/> Espagnol
<input type="checkbox"/> Italien
<input type="checkbox"/> Portugais
<input type="checkbox"/> Russe

## Partie à remplir par le candidat

### Nationalité (1) :

Française :  OUI  NON  En cours de naturalisation

En cas de naturalisation, indiquez la date de publication du décret prononçant celle-ci au *Journal officiel*

ou fournir la photocopie de la carte nationale d'identité.

Autre nationalité :

### Situation de famille (1) :

Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Concubinage  Pacs  Séparé(e)

### Situation au regard du service national (1) :

Journée d'appel à la défense  Non appelé  Sursitaire  Dispensé  Exempté  Réformé

Service accompli {  Service national actif  
 Coopération  
 Aide technique  
 Engagé  
 Objecteur de conscience }

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Volontariat civil :  OUI  NON

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Autre :

### Candidat reconnu travailleur handicapé :

OUI \*  NON

\* Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et souhaitant bénéficier d'aménagement(s) particulier(s) doivent transmettre, par courrier au service du recrutement et des évaluations, une copie de l'attestation de la commission précitée accompagnée d'un certificat établi par un médecin agréé précisant la nature de cet(ces) aménagement(s) et, parallèlement, contacter par courriel Mme Sigrid Roman-Hayet ([sigrid.roman-hayet@ena.fr](mailto:sigrid.roman-hayet@ena.fr)).

### Études supérieures :

Lieu d'obtention du diplôme	Établissement de délivrance	Discipline (a)	Nature du diplôme (b)
Année	Section (c)	Mention	

Lieu d'obtention du diplôme	Établissement de délivrance	Discipline (a)	Nature du diplôme (b)
Année	Section (c)	Mention	

Lieu d'obtention du diplôme	Établissement de délivrance	Discipline (a)	Nature du diplôme (b)
Année	Section (c)	Mention	

(a) Droit, économie, sciences, lettres, médecine...

(b) Licence, master, DEA, diplôme de grandes écoles...

(c) Exemple, pour les IEP : service public, économie et finances...

### Avez-vous suivi une préparation au concours d'entrée à l'ÉNA (1) ?

Par correspondance :  OUI  NON

A quelle période : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Dans un centre de préparation :  OUI  NON Si oui lequel : \_\_\_\_\_

A quelle période : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Avez-vous bénéficié d'une :  Aide financière  Bourse de mérite  Bourse de service public  Aucune

Partie à remplir par le candidat

**Candidatures antérieures :**

	Concours (5)	Année du concours	Résultat (6)
1			
2			
3			
4			

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR [à dater et signer par le candidat]**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

déclare sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts et me déclare averti(e) que :

- mon nom devra obligatoirement être publié en cas d'admissibilité et d'éventuelle admission,
- toute déclaration inexacte me fera perdre le bénéfice de mon éventuelle admission,
- la vérification des conditions requises pour concourir sera effectuée durant les épreuves d'admission, à savoir du 11 octobre au 1er décembre 2017. Durant cette période, seuls les candidats admissibles dont la candidature n'est pas recevable en seront informés individuellement par voie postale.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

PIECES DEVANT OBLIGATOIREMENT ETRE JOINTES À LA PRESENTE DEMANDE

- A) La copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport.
- B) La photocopie de votre (vos) diplôme(s) : « Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II [...] » (article 8 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015).  
*NB : Si votre participation aux épreuves est conditionnée par l'obtention d'un diplôme dont le résultat sera connu après le 13 avril 2017, la production de la copie de ce diplôme doit intervenir **impérativement** avant le 6 octobre 2017.*
- C) Deux enveloppes autocollantes libellées à votre adresse (format 16 x 23 cm) et affranchies au tarif "lettre jusqu'à 100 grammes".
- D) Le cas échéant une attestation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées vous reconnaissant la qualité de travailleur(euse) handicapé(e).  
**Si vous souhaitez, dans ce cadre, bénéficier d'aménagement(s) particulier(s), merci de transmettre au service du recrutement et des évaluations un certificat médical établi par un médecin agréé précisant la nature de cet(ces) aménagement(s) et, parallèlement, d'en avertir dès votre inscription, par courriel, Mme Sigrid Roman-Hayet ([sigrid.roman-hayet@ena.fr](mailto:sigrid.roman-hayet@ena.fr)).**

Les candidats ayant fait antérieurement acte de candidature à un concours d'entrée à l'ENA sont tenus de fournir un nouveau dossier d'inscription complet.

Le centre d'examen dans lequel vous choisissez de composer vous engage. **Aucune modification ne sera possible après la clôture des inscriptions.**

- (1) Cocher la case appropriée.
- (2) En vertu de la circulaire du 21 février 2012, le nom de jeune fille et le nom patronymique sont remplacés par le nom de famille.
- (3) En capitales d'imprimerie ; aligner à gauche (indiquer les accents).
- (4) Tout changement d'adresse intervenu après l'envoi de la présente demande doit être signalé par courriel à l'ENA : [concours@ena.fr](mailto:concours@ena.fr).
- (5) Indiquer le concours : externe, interne, troisième concours.
- (6) Préciser : non admissible ou admissible.



## Note à l'attention des candidats au concours externe d'entrée à l'école - Année 2017

Le dossier de candidature au concours externe d'entrée à l'ENA que vous venez d'imprimer doit être complété avec le plus grand soin et adressé sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposé à l'Ecole\* avant le **jeudi 13 avril 2017** (le cachet de la poste faisant foi ou **16h30 pour les dépôts**\*).

**N.B.** : Le dossier doit porter la mention «lu et approuvé», être daté et signé (cf. page 3 du dossier).

### **Pièces à joindre :**

- A) La copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport.
- B) La photocopie de votre (vos) diplôme(s) national(aux) sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II [...] (article 8 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015).

***N.B.** : Si votre participation aux épreuves est conditionnée par l'obtention d'un diplôme dont le résultat sera connu après le 13 avril 2017, la production de la copie de ce diplôme doit intervenir impérativement avant le 6 octobre 2017.*

- C) Deux enveloppes autocollantes libellées à votre adresse (format 16 x 23 cm) et affranchies au tarif « lettre jusqu'à 100 grammes ».
- D) Le cas échéant, une attestation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées vous reconnaissant la qualité de travailleur(euse) handicapé(e).

**Si vous souhaitez, dans ce cadre, bénéficier d'aménagement(s) particulier(s), merci de transmettre au service du recrutement et des évaluations un certificat médical établi par un médecin agréé précisant la nature de cet(ces) aménagement(s) et, parallèlement, d'en avertir dès votre inscription, par courriel, Mme Sigrid Roman-Hayet ([sigrid.roman-hayet@ena.fr](mailto:sigrid.roman-hayet@ena.fr)).**

Les candidats ayant fait antérieurement acte de candidature à un concours d'entrée à l'ENA sont tenus de fournir un nouveau dossier d'inscription complet.

Le centre d'examen dans lequel vous choisissez de composer vous engage. **Aucune modification ne sera possible après la clôture des inscriptions.**

### **AVERTISSEMENT :**

**La vérification des conditions requises pour concourir sera effectuée durant les épreuves d'admission, à savoir du 11 octobre au 1er décembre 2017. Durant cette période seuls les candidats admissibles dont la candidature n'est pas recevable en seront informés individuellement par voie postale. Néanmoins, l'École nationale d'administration se réserve la possibilité d'écarter les candidats ayant épuisé leurs droits à concourir préalablement aux épreuves d'admissibilité.**

**N.B. :** Le dépôt du dossier sans présence effective aux épreuves d'admissibilité n'entraîne pas le décompte d'une candidature. Seule la remise de la première copie déclenche le décompte.

---

\* exclusivement auprès du service du recrutement et des évaluations, 1 rue Sainte Marguerite à Strasbourg, accessible du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30.

**Il vous est demandé de prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires suivantes :**

**Extraits de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée  
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;**

Chapitre III : Accès à la fonction publique.

**Article 19**

Modifié par Loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 – art. 31

Les fonctionnaires sont recrutés par voie de concours organisés suivant l'une des modalités ci-après ou suivant l'une et l'autre de ces modalités :

1° Des concours ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études.

Lorsqu'une condition de diplôme est requise, les candidats disposant d'une expérience professionnelle conduisant à une qualification équivalente à celle sanctionnée par le diplôme requis peuvent, lorsque la nature des fonctions le justifie, être admis à se présenter à ces concours. Un décret en Conseil d'Etat précise la durée de l'expérience professionnelle prise en compte en fonction de la nature et du niveau des diplômes requis ;

[...]

**Article 20**

Modifié par Loi n°2007-148 du 2 février 2007 - art. 28 JORF 6 février 2007

[...]

S'il apparaît, au moment de la vérification des conditions requises pour concourir, laquelle doit intervenir au plus tard à la date de la nomination, qu'un ou plusieurs candidats déclarés aptes par le jury ne réunissaient pas lesdites conditions, il peut être fait appel, le cas échéant, aux candidats figurant sur la liste complémentaire.

**Les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales** prévues aux articles 5 et 5 bis du titre Ier du statut général et par le statut particulier du corps auxquels ils postulent **au plus tard à la date de la première épreuve du concours** ou, s'il s'agit d'un concours comprenant un examen des titres des candidats, à la date de la première réunion du jury chargé de la sélection des dossiers, sauf indications contraires dans le statut particulier du corps concerné.

[...]

**Extraits du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015  
relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'ENA**

**Article 1<sup>er</sup>**

[...]

Ne peuvent toutefois être admis à concourir les fonctionnaires appartenant à l'un des corps recrutés par la voie de l'ENA, ni les élèves déjà admis à cette école, ni les candidats qui, dans les conditions fixées à l'article 41 du présent décret, ont été exclus de la scolarité de l'ENA.

[...]

**Article 8**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.